



**Inventaire et recensement
des goélands nicheurs
sur les toits de la
ville d'EU**

(Seine-Maritime)

Gunter DE SMET & Franck MOREL

**Étude réalisée par le
Groupe Ornithologique Normand
Siège Social : Université de Caen
Adresse postale : 181 rue d'Auge 14000 CAEN**

**À la demande de la
Ville d'Eu**

Octobre 2021

Sommaire

SOMMAIRE	2
RESUME.....	3
I - METHODES	3
II - DESCRIPTION ET STATUT DES TROIS ESPECES DE GOELANDS NICHANT REGULIEREMENT SUR LES VILLES EN NORMANDIE	4
III - DECOMPTES DU GONM EN 2021.....	6
IV - COMPARAISON AVEC LES ANNEES PRECEDENTES A PARTIR DES OBSERVATIONS DU GONM	7
IV.1 - LE GOELAND ARGENTE	7
IV.2 - LES GOELANDS MARIN ET BRUN.....	9
V - BILAN DE LA STERILISATION	10
VI - OBSERVATIONS DE POUSSINS	10
VI.1 - LE GOELAND ARGENTE	10
VI.2 - LES GOELANDS MARIN ET BRUN.....	11
VII - CONCLUSION	12
BIBLIOGRAPHIE.....	13

Correction : Alain Barrier
Validation : Claire Debout

Résumé

Depuis 2007, le Groupe ornithologique normand (GONm) a effectué, à la demande de la Mairie d'Eu, un recensement des couples nicheurs de goélands sur l'ensemble de la ville durant quatorze périodes de reproduction.

Ce rapport présente les résultats des recensements effectués en 2021 ainsi qu'une comparaison avec les résultats des décomptes précédents.

A partir des points hauts, le GONm a observé 262 couples de goéland argenté en 2021, soit un effectif inférieur à celui de 2020 (342 couples) mais supérieur à ceux des années 2015 à 2019 (entre 183 et 218 couples).

Dix-sept à dix-neuf couples de goéland marin (espèce strictement protégée) se sont installés sur le territoire de la ville d'Eu en 2021, soit l'effectif le plus important depuis 2007.

Le goéland brun, qui bénéficie également d'une protection stricte, était représenté par trois ou quatre couples dont au moins un nid en 2021.

I - Méthodes

Deux décomptes des couples présents sur la ville ont été effectués les 29 avril et 20 mai 2021 avant chacun des deux passages de traitement des œufs effectués du 3 au 5 mai puis du 25 au 28 mai par la société EGEF.

Les points hauts suivants sont utilisés : la chapelle Saint-Laurent, l'hôtel de ville et un immeuble au Mont-Vitot.

Dans nos décomptes, ont été considérés comme couples :

- un couple proprement dit, c'est-à-dire deux oiseaux très rapprochés ;
- un oiseau en position de couveur sur son nid ;
- un oiseau adulte qui semble cantonné (il peut représenter un membre d'un couple dont le couveur n'est pas visible du point d'observation).

Les trois espèces nicheuses ont été localisées par quartier sur un plan de la ville. Ces recensements avaient pour objectif de connaître les populations respectives des trois espèces et de localiser le plus précisément possible les goélands brun et marin, espèces protégées dont les œufs ne doivent pas être stérilisés.

Les nids et couples de goélands marin et brun ont donc été localisés sur des vues aériennes et ces localisations ont été envoyées après chaque décompte à la mairie d'Eu pour être fournies à la société EGEF afin que ces nids ne soient pas traités. Les services techniques ont fourni au GONm la liste des adresses concernées par la campagne de stérilisation en 2021. A partir des points hauts, la présence de nids de goélands sur tous les sites mentionnés sur cette liste a également été vérifiée par le GONm.

Le 1^{er} juillet 2021, nous avons également repéré les poussins de goéland argenté sur une bonne partie de la ville afin de savoir quelle proportion de couples avait mené à bien une couvée malgré la stérilisation. Nous avons également observé chaque secteur occupé par les goélands brun et marin afin de s'assurer qu'ils n'avaient pas subi de traitement et qu'ils avaient bien produit des poussins.

II - Description et statut des trois espèces de goélands nichant régulièrement sur les villes en Normandie

Les « grands » goélands sont tous protégés par la législation française par :

[Arrêté ministériel du 29 octobre 2009](#) fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

- [Art. L 411-1et s.](#) du code de l'environnement : les espèces protégées bénéficient d'une protection renforcée (interdiction de détruire nids, œufs, de mutiler, de vendre ou de perturber intentionnellement...)
- Sanctions pour atteinte à une espèce protégée : [L. 415-3 à L. 415-5](#) CE (délict) et pour perturbation intentionnelle : [R. 415-1 CE](#) (contravention).

La destruction d'un nid de goéland, des œufs, des poussins ou des adultes est donc passible conformément à la loi d'un an d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

Néanmoins, depuis plusieurs années, des dérogations sont accordées à certaines villes normandes pour qu'elles puissent mettre en place la stérilisation des œufs de goéland argenté afin de diminuer les gênes pour les habitants.

Le goéland argenté est l'espèce la plus commune :

Longueur : 55-60 cm Envergure : 120-140 cm Poids : ± 1 kg

Ailes : gris clair à pointes noires et blanches Pattes : couleur chair

Il est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge nationale des nicheurs (UICN, 2016) et comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale (Debout, 2016). C'est la seule espèce dont l'arrêté délivré par la DREAL autorise la stérilisation des œufs. Contrairement à une opinion couramment répandue, cette espèce n'est pas en progression mais en régression. En effet, la population nicheuse en France, estimée entre 53000 et 56000 couples en 2012 a diminué de 30 % par rapport à celle de 1999 (Issa & Muller, 2015). Elle a également nettement régressé en Normandie où la progression des nicheurs urbains ne compense pas la baisse importante sur les sites naturels (Debout, 2013). En milieu naturel, les populations décroissent très rapidement. Dans la ZPS du « littoral seinomarin », par exemple, elles ont quasiment été divisées par cinq (6718 couples en 1988, 1321 en 2019). Parallèlement à cette chute des effectifs sur les falaises et plages de galets, les effectifs urbains augmentent dans les communes littorales cauchoises (GALLIEN & LE GUILLOU, 2019). Ces dernières années, de nombreuses populations urbaines stagnent voire régressent avec des variations d'une ville à l'autre. De plus en plus, la survie de l'espèce comme nicheur en Normandie dépendra d'une protection des populations urbaines.



Photo de goéland argenté (Gilles Le Guillou)

Le goéland brun :

Longueur : 48-56 cm. Envergure : 117-130 cm

Poids : ± 900 g

Ailes ; gris foncé Pattes jaunes

Il est considéré comme en danger dans la liste rouge régionale (Debout, *op. cit.*). Un peu plus de 1200 couples nichaient en Normandie en 2012 (Debout, *op. cit.*)



Photo de goéland brun (Tony Le Huu Nghia)



Photo de goéland marin (Gilles Le Guillou)

Le goéland marin (le plus grand laridé du Monde)

Longueur : 60-75 cm. Envergure : 145-165 cm

Poids : ± 1,6 kg

Ailes : noires Pattes : couleur chair pâle

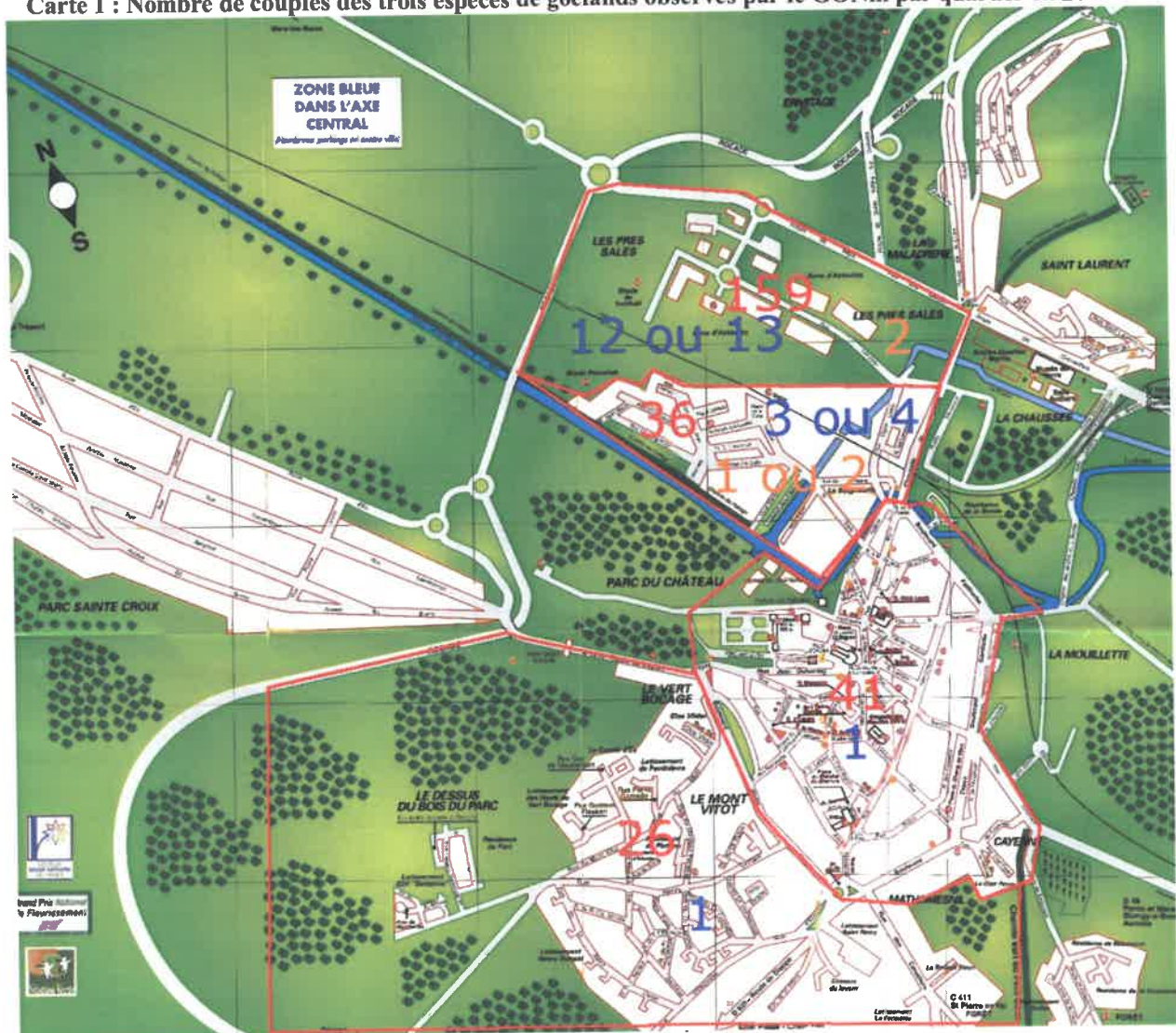
La population nicheuse de goéland marin est en progression en Normandie avec une population d'au moins 1740 couples en 2012 (Debout, *op. cit.*). C'est un prédateur régulier des nids des autres espèces de goélands, sa présence peut donc conduire à la régression des autres goélands à sa proximité.

III - Décomptes du GONm en 2021

En 2021, au moins 262 couples de goéland argenté dont 99 nids ont été recensés à partir des points d'observation répartis sur l'ensemble de la ville en considérant les deux décomptes du 29 avril et du 20 mai. Leur répartition est présentée sur la carte 1. Tous les nids ou couples n'étant pas repérables à partir des points d'observation, il s'agit donc là d'un effectif minimum.

Par ailleurs, 17 nids de goéland marin plus deux couples ont été repérés, ainsi que trois ou quatre couples de goéland brun. Ces deux espèces se trouvaient principalement sur la zone industrielle et commerciale mais trois ou quatre couples de goéland marin étaient également présents dans le quartier de la gare, un autre dans le centre-ville et un dans le quartier du Mont-Vitot. Un ou deux couples de goéland brun se trouvaient également dans le quartier de la gare.

Carte 1 : Nombre de couples des trois espèces de goélands observés par le GONm par quartier en 2021



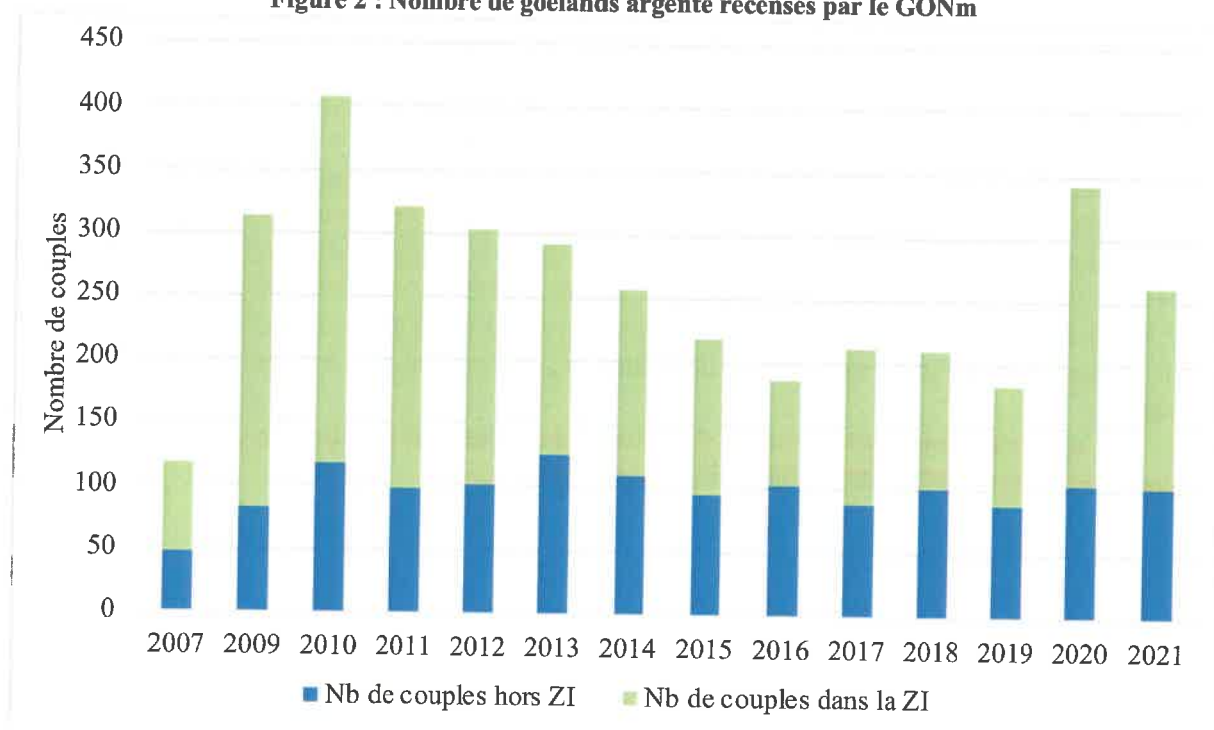
Nombre de couples de goéland argenté (rouge), de goéland marin (bleu) et de goéland brun (orange)

IV - Comparaison avec les années précédentes à partir des observations du GONm

IV.1 - Le goéland argenté

Des recensements des goélands ont été réalisés par le GONm sur la ville d'Eu en 2007 puis de 2009 à 2021. Les figures 1 à 3 présentent le nombre de couples des trois espèces comptés à partir de points hauts lors des 14 années suivies. Pour ces graphiques nous avons considéré le nombre maximum de couples cantonnés par secteur lors des deux recensements effectués.

Figure 2 : Nombre de goélands argenté recensés par le GONm



D'après les effectifs totaux qui cumulent ceux de la zone industrielle et ceux des autres quartiers, nous observons de fortes variations interannuelles principalement liées aux effectifs de la zone industrielle. En effet, sur les autres quartiers, après la progression constatée entre 2007 et 2010, les effectifs sont relativement stables depuis.

Les fortes fluctuations sur la zone industrielle ne semblent pas naturelles et elles sont probablement liées, au moins en partie, à des suppressions illégales de nids sur certains sites. Des travaux de réfection ou de nettoyage de toiture en période de nidification ou en début d'installation des goélands expliquent en partie ces fluctuations.

En 2019 nous avons par exemple noté qu'il restait peu de goélands sur EINEA/ALCATEL-LUCENT France après le 1^{er} passage de stérilisation. Des 41 goélands argentés observés le 24 avril, il n'en restait plus que 9 le 13 mai. En 2020, sur ce même site, la principale colonie qui compte environ un tiers des nids de toute la zone industrielle est passée de 103 adultes le 4 mai à seulement 20 le 18 mai. De nouveau en 2021, l'effectif est passé de 163 adultes le 29 avril à 55 le 20 mai. Ces fortes variations ne paraissent pas naturelles. La principale colonie du site se situe sur une toiture à redans partiels. A partir des points hauts, nous n'avons qu'une vue transversale sur ce toit en dents de scie. Pour cette raison la majorité des nids n'est pas visible, malgré l'importance de la colonie. L'abondance des goélands sur le shed en période d'installation, suivie par une chute des effectifs, est le signe d'un dérangement récurrent à cette époque de l'année. Les adultes présents fin avril se dispersent ensuite ailleurs sur la zone industrielle.

Les variations importantes sur la zone industrielle d'une année à l'autre peuvent également s'expliquer par des travaux. Ainsi Gedimat était en travaux en 2020 lors de la période

d'installation. Après rénovation, il arrive qu'un toit accueille moins de goélands, parfois encore plusieurs années après la fin des travaux. En 2021, Gedimat a grillagé les trappes de désenfumage sur ses toitures en période de nidification. Souvent, les goélands construisent leurs nids à l'intérieur ou aux abords de ces trappes pour se mettre à l'abri.

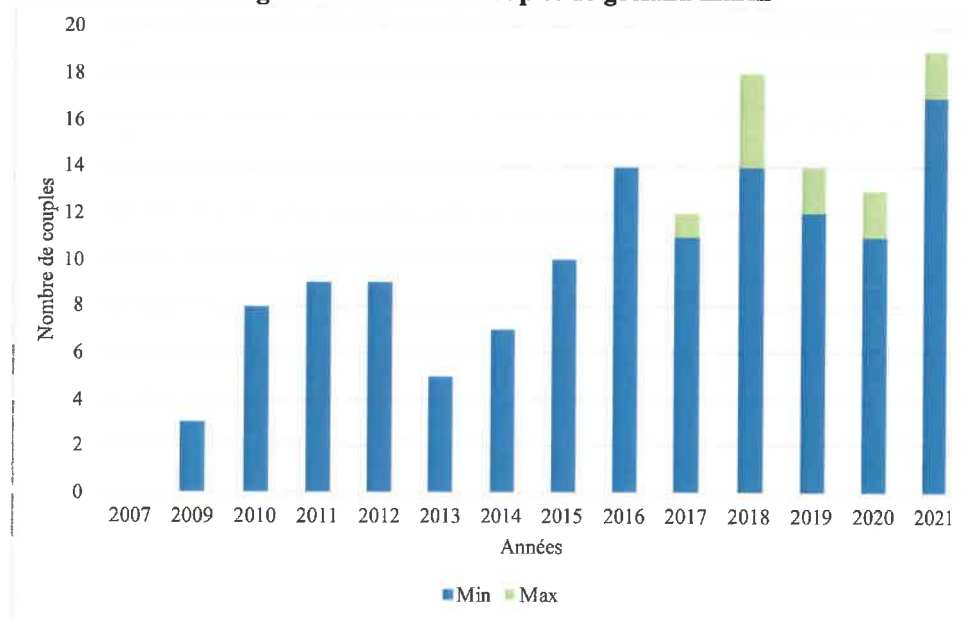
Dans la ZIC, les goélands montrent des préférences pour certains types de toitures. Par exemple, le toit-terrasse en étanchéité bitume d'Intermarché ne semble pas les intéresser. Ils préfèrent les vieilles toitures en fibrociment couvertes de lichens. Comme le goéland argenté est une espèce coloniale, il a une attirance pour les sites qui sont déjà occupés par ses congénères. Si certains toits ne sont pas occupés suite aux choix opérés par les goélands, d'autres perdent de leur attractivité suite à des opérations de nettoyage régulières. Entre calendrier des travaux, type et fréquence des dérangements et sélection par les goélands, il est difficile de faire la part des choses.

Par ailleurs, des enlèvements réguliers de nids ont certainement eu lieu sur plusieurs sites depuis plusieurs années. En plus d'être illégales, ces interventions rendent impossible l'interprétation des résultats sur cette zone compte tenu des déplacements de goélands nicheurs entre différents sites, parfois au cours d'une même saison de nidification. Ces « nettoyages » n'ayant pas lieu à dates fixes, il peut y avoir de grandes différences d'une journée à l'autre et donc d'une année à l'autre en fonction de la date des décomptes qui peuvent être effectués avant ou après.

Une forte proportion (45 à 73 % selon les années) du nombre de couples de goéland argenté se trouve sur la zone industrielle et commerciale.

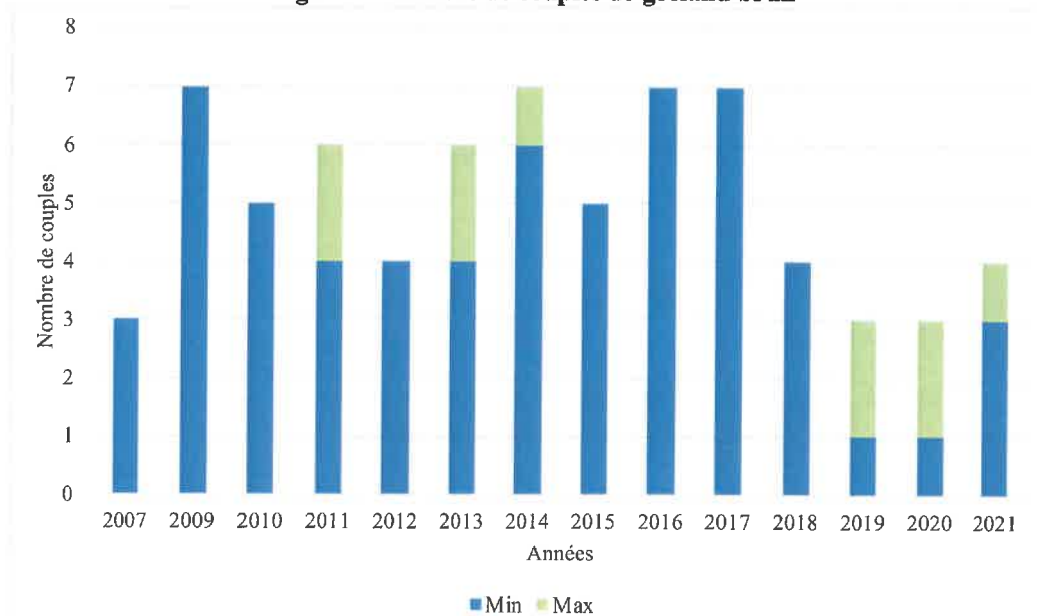
IV.2 - Les goélands marin et brun

Figure 2 : nombre de couples de goéland marin



En dépit des fluctuations interannuelles, la population du goéland marin est plutôt en progression, la figure 2 le montre clairement avec des maxima observés au cours des dernières années.

Figure 3 : nombre de couples de goéland brun



Le nombre de couples de goéland brun connaît également des fluctuations interannuelles entre 3 et 7 couples depuis le début de la période d'observation. Il est facile de confondre les œufs du goéland brun avec ceux du goéland argenté. Pour cette raison, cette espèce est souvent victime d'erreurs d'identification commises lors de la stérilisation. En 2021, un seul nid de goéland brun a été observé le 20 mai sur EINEA/ALCATEL LUCENT. Les autres observations concernent des adultes posés dans un milieu propice à la nidification. Dans la plupart des cas, il s'agit de couples en prospection avec tout au plus des tentatives de nidification infructueuses.

V - Bilan de la stérilisation

Le tableau 1 récapitule le nombre de nids traités par la société EGEF lors du premier passage effectué entre les 3 et 5 mai et du second passage du 25 et 28 mai. Les dates de traitement, avant le 15 mai pour le premier, trois semaines après pour le second, ont été conformes aux préconisations, ce qui permet de minimiser les éclosions.

Tableau 1 : Bilan des données de stérilisation en 2021

Passage	Nids vides	1o	2o	3o	1o et 1p	2o et 1p	1o et 2p	1p	2p	3p	Nb de nids traités avec œufs et sans poussin	Nb de nichées
1	1	11	11	20	0	0	0	0	0	0	42	0
2	8	5	22	50	1	1	3	0	0	7	77	12
Nombre de nids traités avant éclosion en deux passages (sans les nids vides)											Au moins 80	

Au moins 80 nids avec œufs ont été traités en deux passages soit un peu plus de 30 % des couples comptés par le GONm (262). Hors zone industrielle, 19 nids ont été traités sur les zones habitées, soit un peu plus de 18 % des couples comptés (103). Les données brutes de la société EGEF ne permettent pas de préciser davantage les effectifs de goéland argenté par quartier issus des observations du GONm.

La société EGEF signale seulement 2 nids de goéland marin ou brun sur les bâtiments EINEA/ALCATEL-LUCENT France alors que le GONm en a repéré au moins 5. Une seule nichée de goéland marin a été observée sur ce site, ce qui peut laisser penser que certains nids de goéland marin ou brun ont été traités par erreur.

Sur EOL, 3 nids sont signalés par EGEF ce qui correspond aux observations du GONm. Sur ce site, les nids de goéland marin ont bien été préservés puisque les deux couples nicheurs observés ont produit au moins chacun un poussin.

Sur les bâtiments Gouet, un seul nid de marin ou brun est signalé par EGEF alors que 4 ou 5 ont été comptabilisés par le GONm. Une seule nichée de goéland marin a été vue sur ce site mais il est possible qu'il y en ait eu d'autres car certaines parties sont difficiles à observer.

VI - Observations de poussins

VI.1 - Le goéland argenté

Le tableau 2 dresse le bilan des observations de poussins réalisées par le GONm au début du mois de juillet 2021.

Tableau 2 : Nombre de poussins de goéland argenté observés en 2021

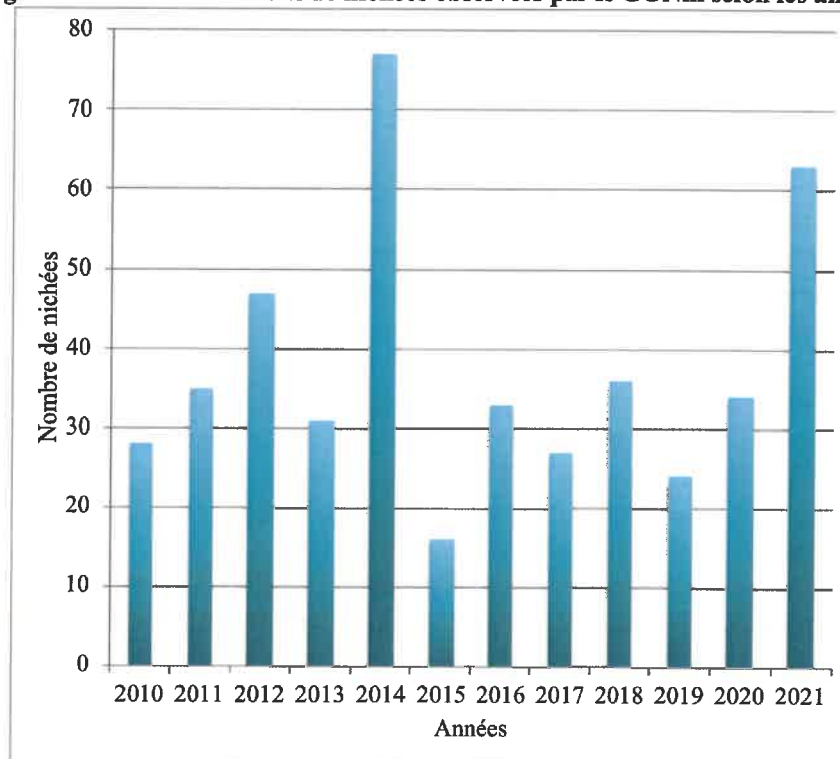
Secteurs	Nombre de poussins	Nombre de nichées
Zone industrielle	56	37
Quartiers de la gare	16	10
Quartiers Mont-Vitot	10	5
Centre-ville	21	11
	103	63

D'après nos observations, au moins 103 poussins de goéland argenté ont éclos malgré le traitement des œufs. Ils étaient issus d'au moins 63 pontes. Aucune autre nichée n'a été notée lors de la stérilisation. Notons toutefois que le mois de juin 2021 a été particulièrement pluvieux, les intempéries ont donc pu entraîner une surmortalité des poussins quand ils étaient encore petits et vulnérables.

Ce faible nombre de nichées par rapport au nombre de couples présent non traités est le signe manifeste que d'autres interventions que le traitement légal des œufs ont probablement eu lieu.

La figure 6 présente une comparaison du nombre de nichées observées par le GONm selon la même méthode depuis 2010.

Figure 6 : nombre minimum de nichées observées par le GONm selon les années



Les années 2014 et 2015 présentent des valeurs extrêmes ; le nombre de nichées observées en 2021 (63) arrive au second rang, il est nettement supérieur à la moyenne des douze années (37).

VI.2 - Les goélands marin et brun

Sur les 17 à 19 couples de goéland marin présents sur la ville d'Eu en 2021, seulement quatre ont été observés avec au moins un poussin. Si certains se trouvaient sur des sites traités où des confusions avec les nids de goéland argenté ont pu avoir lieu (sur EINEA/ALCATEL-LUCENT France notamment), plusieurs étaient sur des secteurs non traités.

Certains couples ont pu subir des échecs naturels liés notamment aux intempéries, néanmoins il est également possible que certains nids aient été retirés illégalement comme nous le soupçonnons depuis plusieurs années.

Aucun poussin de goéland brun n'a été observé.

S'il est facile de différencier les œufs et nids de goéland marin, nettement plus gros que ceux des deux autres espèces, il est impossible de différencier les œufs et nids des goélands argenté et brun. Il est donc impératif avant le traitement de repérer les goélands bruns sur les nids (signalés par le GONm lors des comptages de mai et juin) ou d'observer les oiseaux en vol au-dessus des nids en cours de traitement pour confirmer la présence du goéland brun.

Dans le centre-ville, le goéland marin a couvé pour la première fois sur le centre hospitalier d'Eu en 2021. Début juillet, le toit était inondé par la pluie et ce nouveau site de nidification était abandonné.

Un seul des goélands marins nicheurs de la ville d'Eu porte une bague couleur. La femelle qui niche sur un immeuble du Mont-Vitot, rue Docteur Roux, porte une bague DARVIC noire avec un code jaune « 28S ». Elle a été baguée au nid comme poussin dans la ville du Havre le 1^{er} juillet 2014. Dès sa maturité, en 2018, elle s'est reproduite chaque année au Mont-Vitot.

VII - Conclusion

La population de goéland argenté comptée sur la ville en 2021 à partir des points d'observation était de 262 couples. Les décomptes sont effectués chaque année par le GONm à partir des rues et de certains points hauts. Le nombre de nids réellement présents est certainement sous-estimé, certains nids « cachés » n'étant pas visibles depuis les points d'observation. Mais ces décomptes peuvent être comparés puisque la méthode de recensement est invariable.

À partir des seules observations du GONm, on note que la population de goéland argenté a nettement progressé entre 2007 et 2010, puisqu'elle a été multipliée par 3,5. Elle a ensuite diminué chaque année entre 2010 et 2016. Entre 2015 et 2019, l'évolution est moins nette et la population comptée à partir des points d'observation s'est stabilisée autour de 200 couples.

La régression entre 2010 et 2019 est en grande partie liée à une forte diminution sur les bâtiments industriels où la population observable à partir des points hauts est passée d'un peu moins de 300 couples en 2010 à moins de 130 entre 2016 et 2019 (96 en 2019).

En 2020, nous observons une forte progression surtout sur la zone industrielle où l'installation des goélands a été facilitée par l'absence de dérangement pendant le confinement. Pour autant, cette progression ne s'est pas conclue par des succès de reproduction plus importants car des destructions illicites de nids ont probablement eu lieu sur plusieurs entreprises.

L'effectif de 2021 est en régression de 23 % par rapport à celui de 2020 mais demeure à un niveau plus haut que celui de la période 2015-2019.

En 2021, au moins 17 à 19 couples de goéland marin ont tenté de nicher, ce qui constitue un record, mais seulement quatre ont été observés avec au moins un poussin. Ce nombre de nichées est peut-être légèrement inférieur à la réalité compte tenu des difficultés d'observation de certains bâtiments.

En 2021, trois ou quatre couples de goéland brun étaient également présents, soit un effectif correspondant à celui des trois années précédentes, mais plutôt en baisse sur le moyen terme. Un seul nid de goéland brun a été observé et il est possible que les autres observations concernent des couples errants ou des tentatives de nidification échouées.

Une grande partie des couples de goéland argenté est installée dans les zones industrielles et commerciales. Le GONm préconise que les opérations de stérilisation sur ces zones industrielles soient évitées afin que celles-ci servent de pôle attractif pour les goélands. La stérilisation des œufs sur ces zones industrielles où les densités d'oiseaux sont les plus importantes est nettement plus ressentie par les oiseaux qui désertent plus rapidement ces sites. Dans ce cas il y a un déplacement vers les habitations d'où un « éclatement » de la population. Les nuisances sont alors potentiellement plus importantes pour les habitants du centre-ville. En conséquence, il faudrait donc **traiter prioritairement les zones habitées** (centre-ville, écoles et quartier du Mont-Vitot notamment) et **ne pas traiter les zones industrielles**. Cette solution permettrait également de préserver les goélands marin et brun, strictement protégés, qui ne fréquentent pas ou peu les zones du centre-ville.

Par ailleurs il semble qu'en dehors des opérations de stérilisations autorisées, des destructions illégales de nids ont lieu sur certains sites industriels. Ces entreprises et tous les habitants concernés doivent être informés qu'il est interdit de détruire les œufs et nids de goélands sous peine d'une forte amende.

Si les opérations de stérilisation sont reconduites dans le futur, après autorisation des services de l'État, il est indispensable :

- que la société traitant les œufs **soit attentive à ne pas traiter les nids de goélands brun et marin** ;
- que les dates d'intervention soient indiquées sur le bilan du traitement, et que **le contenu des nids traités soit bien précisé à chaque passage et sur chaque site ou rue** (« n » nids vides, « n » nids à 1 œuf, « n » nids à 2 œufs, « n » nids à trois œufs, « n » nids avec poussins »), comme cela a été fait en 2021 ;
- et que les nids de goéland marin et brun fassent l'objet d'un fichier à part de celui du goéland argenté, comme cela a été fait en 2021.

Rappelons également que pour une bonne efficacité de la stérilisation, le premier traitement doit avoir lieu avant le 15 mai et le second trois semaines après, ce qui fut le cas en 2021.

Bibliographie

DEBOUT, G. (2016) - Liste rouge des oiseaux de Normandie / GONm

DEBOUT, G. (2013) - Oiseaux marins nicheurs de Normandie : Bilan d'un demi-siècle de recensements. Le Cormoran n°78 : 67 - 78.

GALLIEN, F. & LE GUILLOU, G (2019) – Zone de Protection Spéciale FR2510037 « Littoral seinomarin ». Actualisation des effectifs d'oiseaux nicheurs. Oiseaux marins et faucon pèlerin - saison 2019. Rapport à la demande de l'AFB, 26 p.

ISSA, N. & MULLER, Y. coord. (2015) - Atlas des oiseaux de la France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016) - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

